

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 03/02/2022

REFERENCE : REPLY MINSANTE n°2021-73

OBJET : REPLY : ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES PERSONNES DÉTENUES EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le REPLY au MINSANTE n°2021-73 relatif à l'actualisation ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES PERSONNES DÉTENUES EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE.

Elle établit une mise à jour des délais entre la primo-vaccination et le rappel contre la COVID-19 ainsi que la suppression du délai de surveillance de 15 minutes post rappel pour certains publics.

Elle introduit également l'éligibilité au rappel vaccinal contre la COVID-19 des adolescents âgés de 12 à 17 ans et une limitation des restrictions de vaccination en situation de cluster aux cas confirmés et personnes détenues symptomatiques.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant pour votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

signé